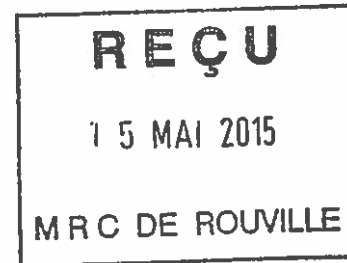


Québec, le 12 mai 2015



Monsieur Michel Picotte
Préfet
Municipalité régionale de comté de Rouville
500, rue Desjardins, bureau 100
Marieville (Québec) J3M 1E1

Monsieur le Préfet,

Le 4 mars 2015, la Municipalité régionale de comté de Rouville a adopté le règlement numéro 282-14 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à établir la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'assurer la conformité aux orientations gouvernementales édictées par l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont l'orientation numéro 10.

Les efforts importants que votre municipalité régionale de comté a déployés et la démarche de concertation qu'elle a mise en place ont permis de bonifier le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de façon considérable, notamment afin de satisfaire aux attentes découlant de l'orientation numéro 10. De ce travail, je note particulièrement l'application d'une planification à l'échelle régionale qui est un bel exemple d'aménagement durable du territoire.

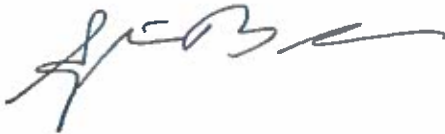
J'ai donc le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 282-14 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal.

... 2

En outre, le gouvernement tient à souligner à la Municipalité régionale de comté que la démarche innovante qu'elle a mise en place, visant l'évaluation des projets de développement et de redéveloppement des périmètres urbains par le biais de critères, devrait être utilisée afin de justifier de façon complète les besoins anticipés d'agrandissement des périmètres urbains exposés dans ce règlement lorsqu'ils feront l'objet de modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Boucher', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sylvain Boucher